

**PJ n°8: Diaporama Action de Concertation n°4
5 février 2007**

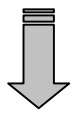
PPRI de l'YSER

Réunion du comité de concertation du 5 février 2007

PPRI de l'YSER

Prise en compte des remarques :

- Carte d'aléa historique modifiée**
 - Zones inondées ajoutées
- Règlement modifié**
 - Diminution de la réhausse
 - Réglementation des clôtures
 - Formulation des règles précisées (reconstruction après sinistre)
 - Mise en forme améliorée



PPRI de l'YSER

PPRI de l'YSER

Plaquette de communication

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Yser (PPRI)

Le PPRI définit le zonage inondable à prendre en compte pour l'aménagement et l'urbanisme (permis de construire notamment).

Qu'est-ce que le PPRI ?

Il définit les zones inondables et les règles de construction à respecter dans ces zones. Le PPRI est un document qui permet de connaître les zones inondables et les règles de construction à respecter dans ces zones.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Yser

PPRI de l'YSER

- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs
- ✓ Présentation de la plaquette de communication
- ✓ Prochaines échéances

Que faire si mon projet se situe dans un secteur inondable ?

En zone vert foncé ou rouge :

L'urbanisation est très importante pour garantir la sécurité de tous les projets (habitat individuel, activités commerciales, zones pour les loisirs). Le zonage est donc plus ou moins de plus en plus strict pour assurer la sécurité de ces zones.

En zone vert clair :

Cette zone est une zone de stockage des eaux en cas de débordement de cours d'eau. On peut donc envisager d'y installer des activités à faible risque de sinistre. L'urbanisation est de moindre importance dans cette zone. Le zonage est donc plus ou moins de plus en plus strict pour assurer la sécurité de ces zones.

En zone bleu :

Il s'agit des zones à faible risque de débordement de cours d'eau. On peut donc envisager d'y installer des activités à faible risque de sinistre. Le zonage est donc plus ou moins de plus en plus strict pour assurer la sécurité de ces zones.

Que faire si l'habite dans un secteur inondable ?

Il est conseillé de planifier, en fonction de son statut de propriétaire ou locataire :

- le choix des zones d'habitat
- la construction d'ouvrages de défense
- l'aménagement de l'habitat, etc.

C'est à son propriétaire d'être particulièrement attentif avant tout achat, location ou occupation, puisque de 10 à 20 ans :

Le PPRI définit les zones inondables et les zones de refuge, ainsi que les mesures à prendre en cas de catastrophe.

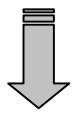
Le PPRI peut donc être un outil de protection de votre bien et de votre sécurité.

Il est donc conseillé de se renseigner sur le statut de votre bien et de son secteur d'habitat.

Il est également conseillé de se renseigner sur le statut de votre bien et de son secteur d'habitat.

Les travaux ne suffisent pas, les habitants peuvent être évacués.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Yser



Comment agir en cas de crise ?

Il est conseillé de planifier, en fonction de son statut de propriétaire ou locataire :

- le choix des zones d'habitat
- la construction d'ouvrages de défense
- l'aménagement de l'habitat, etc.

C'est à son propriétaire d'être particulièrement attentif avant tout achat, location ou occupation, puisque de 10 à 20 ans :

Le PPRI définit les zones inondables et les zones de refuge, ainsi que les mesures à prendre en cas de catastrophe.

Le PPRI peut donc être un outil de protection de votre bien et de votre sécurité.

Il est donc conseillé de se renseigner sur le statut de votre bien et de son secteur d'habitat.

Il est également conseillé de se renseigner sur le statut de votre bien et de son secteur d'habitat.

Les travaux ne suffisent pas, les habitants peuvent être évacués.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Yser

PPRI de l'YSER

Prochaines échéances

Consultation officielle : de février à avril 2007

Date limite des délibérations des conseils municipaux : mi avril 2007

Enquête Publique : de juin à juillet 2007

Publicité à réaliser entre mi mai et fin juin 2007